

DIACC

Le Conseil canadien de l'identification et de l'authentification numériques
302-720, rue King Ouest,
Toronto (Ontario) M5V 3S5

Convention de contribution

Le Conseil canadien de l'identification et de l'authentification numériques (**CCIAN**) a pour mandat d'élaborer une approche pancanadienne de l'identification et de l'authentification numériques, et de faciliter l'élaboration de politiques, normes et systèmes interopérables (**Spécifications IO**). Afin de promouvoir ce mandat, le CCIAN va fournir un soutien organisationnel et autre à des groupes de travail (chacun étant un **Groupe de travail**) qui pourraient être convoqués et chargés de développer certaines Spécifications IO et des livrables connexes (collectivement, les **Livrables**).

Les Groupes de travail peuvent être ouverts à des membres du CCIAN (**Membres**) et des personnes (en leur nom, s'il s'agit de personnes, ou au nom d'une organisation et de ses sociétés affiliées, si elles représentent une telle organisation) qui ne sont pas des membres, qui seront appelés à contribuer aux Livrables sous forme écrite ou verbale (**Contributions**). Ces membres contributeurs ou autres personnes sont, pour les besoins de la présente Convention de contributeur, des **Contributeurs**". La présente Convention s'applique aux Contributions faites par des Contributeurs.

Tous les Contributeurs reconnaissent et conviennent par les présente qu'en soumettant des Contributions, un Contributeur (agissant en sa capacité individuelle ou représentative) accepte ce qui suit :

PAS DE DONNÉES RESTREINTES. Aucun Contributeur ne fournira des données ou de l'information assujetties à une exigence de confidentialité ou à un règlement, une limitation ou une restriction sur la divulgation, le transfert ou toute autre utilisation en vertu de lois, règlements ou autres limitations régissant leur utilisation (comme des contrats ou des politiques privés ou encore des pratiques ou des normes de l'industrie).

Les Contributions seront considérées comme ayant été soumises sur une base non confidentielle et non restreinte. Le CCIAN et ses administrateurs, dirigeants, employés et entrepreneurs indépendants, de même que ses membres seront dans l'obligation de traiter toute information reçue comme étant confidentielle.

UTILISATION DE L'INFORMATION. Chaque Contributeur accorde par les présentes (en sa capacité individuelle ou représentative) au CCIAN le droit et la permission libres de redevances, non exclusifs et illimités d'utiliser, de reproduire, d'adapter, de publier, de traduire et de diffuser ces Contributions, ce matériel ainsi que l'information et les données qu'ils contiennent (en tout ou en partie) dans le monde entier et/ou de les incorporer dans d'autres travaux sous quelque forme et dans quelque média ou technologie que ce soit actuellement connus ou développés par la suite pour toute la durée d'un droit pouvant exister sur ce matériel uniquement dans le but de développer,

publier et distribuer de l'information aux participants de l'industrie de l'identification et de l'authentification numériques et au public en ayant recours aux Livrables et aux Ressources du CCIAN (voir la définition ci-dessous).

Pour les besoins de la présente Convention de contribution, « **Ressources du CCIAN** » s'entend des services, politiques, programmes ou autres ressources, et des systèmes de partage, de traitement et de distribution de l'information du CCIAN. La sélection du contenu destiné à être inclus dans des Ressources du CCIAN est entièrement laissée à la discrétion du conseil d'administration du CCIAN (**Conseil**) (ou de ses délégués). La soumission de Contributions ne garantit pas qu'une Contribution sera incluse dans les Ressources du CCIAN.

UTILISATION DES DROITS D'AUTEUR. Chaque Contributeur accorde (en sa capacité individuelle ou représentative) au CCIAN un droit d'auteur perpétuel, irrévocable, mondial, libre de redevances, non exclusif et transférable, assorti du droit de sous-traiter directement ou indirectement, de reproduire, de créer des œuvres dérivées, de diffuser, d'afficher, d'exécuter et de sous-traiter les droits de reproduire, de diffuser, d'afficher et d'accomplir (en tout ou en partie) ses Contributions de quelque façon que ce soit, uniquement afin de développer, de publier et de distribuer de l'information aux participants de l'industrie de l'identification et de l'authentification numériques et au public par le truchement des Livrables et des Ressources du CCIAN.

UTILISATION DES BREVETS. Dans la mesure où ils sont utilisés ou intégrés dans des Livrables ou dans des Ressources du CCIAN, le Contributeur (en sa capacité individuelle ou représentative) s'engage par les présentes, à sa discrétion, à : (a) accorder un engagement de non-affirmation à un Membre ou toute autre personne, en vertu d'une revendication de brevet qu'il (ou l'organisation qu'il représente ou ses sociétés affiliées) possède ou contrôle et qui devient une Revendication essentielle (telle que définie ci-dessous) en raison de l'incorporation ou d'une autre utilisation d'une Contribution faite par un Contributeur, ou (b) octroie une licence à des conditions commercialement raisonnables. Nonobstant ce qui précède, le Conseil peut, à son entière discrétion (qui sera communiquée aux participants proposés avant la constitution d'un Groupe de travail), exiger que les participants à de tels Groupes de travail acceptent des conditions de concession de licence de brevet qui sont différentes de celles énoncées dans la présente Convention de contribution, notamment, mais sans s'y limiter, des revendications de concession de licence de brevet à des conditions libres de redevances (une telle exigence étant une **Exigence de concession de licence du Conseil**).

DIVULGATION DES REVENDICATIONS ESSENTIELLES. Les **Revendications essentielles** sont les revendications de tous les brevets et de toutes les demandes de brevets dans le monde pour lesquels le Contributeur ou l'organisation qu'il représente a le droit d'octroyer des licences, revendications qui seraient nécessairement enfreintes par la mise en œuvre ou l'implication d'un Livrable. Une revendication est « nécessairement enfreinte » en vertu des présentes uniquement s'il n'est pas possible de l'éviter parce qu'il n'existe pas d'alternative de non-infraction techniquement faisable pour mettre en œuvre le Livrable.

Chaque Contributeur (en sa capacité individuelle ou représentative) s'engage par les présentes à déclarer à la première occasion qui se présentera ses brevets ou ceux de son organisation qu'il sait contenir ou potentiellement contenir des Revendications essentielles. Dans l'éventualité où un Contributeur ou son organisation ne seraient pas disposés à concéder une licence pour de telles

Revendications essentielles (ou une licence de brevet libre de redevances relativement aux Livrables produits par ces Groupes de travail pour lesquels le Conseil a imposé une Exigence de concession de licence du Conseil) à une partie qui met en œuvre un Livrable (y compris ceux qui sont sous forme d'ébauche ou « en cours ») d'un Groupe de travail, le Contributeur accepte d'aviser promptement par écrit le président approprié du Groupe de travail de son intention de ne pas octroyer une licence. Le président du Groupe de travail tiendra une liste de toutes les déclarations du genre et des Groupes de travail auxquels elles sont associées. Rien dans cette section ne vise à créer une obligation pour un Contributeur d'effectuer une recherche dans son portefeuille de brevets ou celui de son organisation.

DÉCLARATIONS ET GARANTIES. Chaque Contributeur (en sa capacité individuelle ou représentative) déclare et garantit par les présentes que : (a) il dispose de tous les droits nécessaires pour fournir les Contributions (en son nom et celui de son organisation), et l'utilisation par le CCIAN (ou l'une de ses parties) des Contributions d'une manière conforme à la description qui en est faite dans la présente Convention de contribution ne constituera pas une infraction, une appropriation illicite ou une violation quant aux droits de propriété intellectuelle; (b) il est en droit de lier son organisation et ses entités affiliées à l'octroi de permis et autres obligations stipulées dans la présente Convention de contribution; (c) aucune partie de la Contribution au CCIAN n'est fautive, trompeuse, calomnieuse, diffamatoire, obscène, illégale ou injurieuse pour une partie quelconque; et (d) l'inclusion de la Contribution dans des services, politiques, programmes ou autres ressources du CCIAN n'obligera pas le CCIAN à effectuer un paiement quel qu'il soit au Contributeur ou à une tierce partie, ni à leur accorder ou à obtenir d'eux des droits supplémentaires. Le CCIAN n'a pas l'intention et ne sera pas tenu de modifier ou de réviser ses Contributions dans un souci d'exactitude ou pour en assurer le caractère approprié.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : LE CONTRIBUTEUR, UN MEMBRE, LE CCIAN OU LE CONSEIL NE POURRA EN AUCUNE CIRCONSTANCE ÊTRE TENU RESPONSABLE ENVERS UN AUTRE CONTRIBUTEUR, UN MEMBRE, LE CCIAN OU LE CONSEIL DES DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, PUNITIFS, EXEMPLAIRES OU CONSÉCUTIFS DE TOUT GENRE QUI DÉCOULENT DE LA PRÉSENTE CONVENTION DE CONTRIBUTION, DES RESSOURCES DU CCIAN OU DE LA PARTICIPATION DU CONTRIBUTEUR AUX PROGRAMMES DU CCIAN OU QUI Y SONT RELIÉS, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES BÉNÉFICES PERDUS, MÊME SI UNE PARTIE A ÉTÉ PRÉVENUE DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

LA RESPONSABILITÉ GLOBALE MAXIMALE DU CCIAN ET LE RECOURS EXCLUSIF DONT DISPOSE LE CONTRIBUTEUR RELATIVEMENT À LA CONVENTION DE CONTRIBUTION POUR LES DOMMAGES, PRÉJUDICES ET PERTES IMPUTABLES À DES RÉCLAMATIONS ET/OU CAUSES D'ACTION QUI DÉCOULENT DES PROGRAMMES OU RESSOURCES DU CCIAN OU DE LA PRÉSENTE CONVENTION OU QUI Y SONT RELIÉS, CONSISTERA À RÉCUPÉRER LES PRÉJUDICES RÉELS SUBIS À HAUTEUR D'UN MONTANT MAXIMAL DE TROIS CENTS DOLLARS (300 \$). L'EXISTENCE DE PLUSIEURS RÉCLAMATIONS SOUMISES OU DE POURSUITES INTENTÉES EN VERTU DE LA PRÉSENTE CONVENTION DE CONTRIBUTION OU RELIÉES À CELLE-CI N'AURA PAS POUR EFFET D'AUGMENTER NI D'ÉTENDRE LA LIMITATION DES DOMMAGES-INTÉRÊTS MENTIONNÉS CI-DESSUS.

Convenu par le Contributeur :

Par : _____
(Signature)

Date (la « date d'entrée en vigueur ») : _____

Nom : _____
(J'ai le pouvoir de lier l'organisation indiquée ci-dessous, le cas échéant)

Titre : _____

Organisation : _____

Courriel : _____